



Contrôle technique des taxis et VTC : quelle est la réglementation ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 01/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 15/05/2018

Les chauffeurs de taxis et de VTC ont l'obligation de soumettre leur voiture à un contrôle technique. Ce contrôle, qui est strictement encadré et ne peut pas être réalisé par n'importe quel professionnel, a pour objectif de garantir la sécurité des usagers de la route...

Contrôle technique d'une voiture : pourquoi ?

Avant 1992. Avant 1992, aucun contrôle technique n'était obligatoire : quel que soit l'âge de la voiture, celle-ci pouvait donc librement circuler.

Depuis 1992. Depuis 1992.

{ABONNEZ-VOUS}

Contrôle technique d'une voiture : en quoi consiste-t-il ?

Quand effectuer le contrôle ? Un taxi ou un VTC fait l'objet...

Qui a l'initiative du contrôle ?...

{ABONNEZ-VOUS}